

La location

Logement temporaire

Par définition, un logement temporaire n'a pas vocation à durer dans le temps. Pour diverses raisons dont la mobilité professionnelle, une solution d'hébergement ponctuelle peut devenir nécessaire. Pour ce faire, la préfecture de région, avec l'appui de la Section Régionale d'Action Sociale (SRIAS), a conventionné avec Mieux Loger Vos Agents (MLVA) et Immo-fonctionnaire pour faciliter votre recherche :

MLVA

Plateforme d'accompagnement pour la recherche d'un logement temporaire : [lien de la plateforme](#)

Sous conditions, votre service social peut vous assister dans le cas d'un hébergement d'urgence. Il peut également demander une visite à distance au prestataire MLVA.

IMMO-FONCTIONNAIRE

Accompagnement pour la recherche d'un logement temporaire ou d'une colocation : [formulaire de contact](#)



En Loire-Atlantique, pour les jeunes de 16 à 30 ans, **ADELIS** propose :

- Une solution d'hébergement temporaire (de 1 à 24 mois) destinés aux fonctionnaires, stagiaires et apprentis de la fonction publique.
- 1000 logements de 18 à 35m², équipés de kitchenettes et sanitaires.
- Des loyers de 450 € à 650 € tout compris (internet, électricité, eau, chauffage), pour une personne seule ou en couple.
- Des droits APL sont plus avantageux et sans frais de dossier.
- Un accompagnement avec un référent professionnel dans votre installation pérenne avec des conseils sur les quartiers par exemple.

[Plus d'infos sur le site d'Adelis](#)

Pour les +30 ans, consulter [le site d'Adoma](#)

Logement social

Les bailleurs sociaux ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion des demandes :



Loire-Atlantique : www.demandelogement44.fr



Maine-et-Loire : www.demandelogement49.fr
*Il faut s'inscrire sur la plateforme puis compléter le **questionnaire** pour être identifié au titre du contingent préfectoral*



Mayenne : www.demandelogement53.fr



Sarthe : www.demandelogement72.fr



Vendée : www.demandelogement85.fr

Les conditions d'accès

- Être de nationalité française ou être admis à séjourner régulièrement en France, c'est-à-dire être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité,
- Louer le logement en tant que résidence principale,
- Ne pas dépasser un niveau de ressources défini en fonction de la composition familiale ([tableau](#)).
Si le plafond est dépassé, la demande peut être traitée pour un logement à loyer intermédiaire.

A savoir : il existe une part réservataire allant jusqu'à 5% du parc immobilier des bailleurs sociaux du département pour le logement des personnels de la fonction publique d'État.

Logement à loyer intermédiaire (LLI)

Le LLI est une solution entre le logement social et le marché privé. Ce dispositif est à destination des ménages qui n'ont pas accès au logement social. Les loyers et les ressources sont plafonnés (montant du dispositif PINEL). Les conditions d'accès sont assouplies par rapport au logement social.

Pour en savoir plus, voici une liste non exhaustive de bailleurs :

- 🏠 Groupe CIF : www.groupecif.com
- 🏠 Nantes Metropole Habitat : nmh.fr
- 🏠 CDC HABITAT : www.cdc-habitat.fr/fonctionpublique
- 🏠 Procivis : procivis.fr

Marché privé

Quelques informations et outils pour votre recherche sur le site du logement pour la fonction publique :
rubrique «[Louez dans le parc privé](#)»

DISPOSITIFS NATIONAUX

Retrouvez toutes les informations sur le [portail logement des agents de la fonction publique](#) mis en ligne par la DGAFP en janvier 2025 :

L'aide à l'installation des personnels (AIP),
La garantie Visale,
les différents **dispositifs ministériels** de logements,
Le **simulateur d'éligibilité** aux différents types d'accession...

Les aides au déménagement :

- La **prise en charge des frais de changement de résidence**, sous certaines conditions
- Une **prime de déménagement** pour les familles avec au moins trois enfants à charge

Aides et services utiles

CONSEIL JURIDIQUE, FINANCIER ET FISCAL

L'Agence Départementale d'information sur le logement (ADIL) a pour vocation d'apporter au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.

Pour plus d'informations : annuaire.service-public.fr/navigation/adil



L'ASSURANCE

La Garantie Mutuelle du fonctionnaire (GMF) propose des contrats d'assurance avec des garanties spécifiques liées aux métiers de la fonction publique (police, télétravail, etc) et un avantage tarifaire.

Contact : ketty.moliere@gmf.fr – 06 31 41 81 51

